

PROCES VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE **- SEANCE DU 25 FEVRIER 2010 -**

Etaient présents : M. AMELOT, M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, Mme BERDET, Mme BOISSON-GABARRON, M. CEREPI, M. DI MEO, Mme GAILLARD, Mme GUILHAMON, Mme GOMEZ-VIDAL, M. LAURAND, M. PRUD'HOMME, M. SELVA.

Etaient représentés : Mme GILLE-BELOVA, M. GRANDJEAT.

Etaient invités : M. BART, M. COQUELIN, M. JOURDAN.

Le Président, Monsieur BRUN, ouvre la séance à 9 H 20.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CS DU 11 FEVRIER 2010

Monsieur BRUN demande aux membres du conseil, s'ils ont des observations sur le procès-verbal du dernier conseil scientifique.

➔ Sans demande de modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – REFORME INTERNE ET ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Monsieur BRUN indique que la réforme interne a un impact limité sur l'organisation fonctionnelle de la recherche compte tenu du fait de la décision, prise il y a plus de 2 ans, de centraliser celle-ci au regard du caractère de moins en moins disciplinaire des activités scientifiques.

Pour Monsieur DI MEO, à ADES les activités débordent effectivement le cadre strict de la géographie.

Monsieur BRUN confirme que le caractère transdisciplinaire est de plus en plus évident.

La Réforme Interne touche davantage les services centraux. A la notion de service se substitue celle de direction, signifiant ainsi un regroupement de services. Pour ce qui concerne la recherche, sa direction aura le même périmètre que le service actuel de la recherche comme le précise l'organigramme mis en ligne sur l'ENTP depuis le 12 février. Cet organigramme doit permettre au personnel de voir les postes disponibles dans le cadre de la campagne de mutation interne.

Monsieur RAMBAUD précise que les fiches de fonctions seront accessibles depuis cet organigramme afin d'aider le personnel en désir de mutation. Des fiches de poste seront ensuite établies dans les prochains mois.

Monsieur BRUN indique que les premières fiches de postes seront celles des UFR, afin de réaliser un mouvement interne blanc en mars, indispensable pour les UFR, mais non obligatoire pour les autres services comme celui de la recherche.

Monsieur JOURDAN précise que la non-participation au mouvement interne blanc de mars n'empêchera pas les IATOSS de participer au mouvement réel de juin.

Monsieur RAMBAUD rappelle que ce mouvement interne blanc a vocation de définir les besoins et organiser la formation des personnels.

Monsieur LAURAND demande quel sera le coût de ce plan de formation. Monsieur BRUN indique que ces formations se feront pour l'essentiel en interne et que les coûts n'ont pas pour l'instant été anticipés.

Monsieur BRUN propose d'examiner les statuts des trois UFR à partir du document transmis aux conseillers. Pour information, il précise que la demande de l'UFR ARTS de disposer de deux départements distincts Arts appliqués et Arts du spectacle, a été refusée par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Concernant l'intitulé de ces trois UFR, celui de l'UFR Langues n'est pas encore définitif ; il pourrait prendre la dénomination de Langues et civilisation, Langues et cultures, ou encore Langues, civilisations et cultures. Tant le Conseil Scientifique que le Conseil d'Administration de cet après-midi, ne se prononceront pas sur cet intitulé. Si celui-ci devait évoluer, la commission des statuts se réunira avant une validation par le Conseil d'Administration de fin mars.

Après avoir rappelé son doute quant à l'intérêt pour les enseignants-chercheurs de créer 3 UFR, Madame GOMEZ-VIDAL considère que leurs intitulés est important car il explicite tout autant leurs compétences que leurs activités. Pour ce qui concerne celui de Langues, un intitulé comme « Langues et civilisations » lui paraît très réducteur en oubliant les lettres.

Pour Madame BOISSON-GABARRON, la cartographie des emplois de la recherche oublie de prendre en considération le personnel de Bordeaux 3 affecté dans les UMR et EA, comme AUSONIUS, le CEMMC ou le MICA, dotées de personnels en propre. Elle demande quel est leur avenir.

Monsieur BRUN considère qu'il est envisageable de les insérer dans l'organigramme.

Monsieur RAMBAUD précise que cette cartographie qui a fait l'objet d'un gros travail, a à ce jour un caractère non achevé, non exhaustif. Elle est toujours en construction, la priorité ayant été donnée aux services les plus impactés par la réforme interne. Revenant sur les personnels affectés aux UMR et EA.

Monsieur BRUN se demande, par exemple, si ceux d'AUSONIUS souhaiteraient être rattachés à la direction de la recherche. Quoi qu'il en soit, il souhaite qu'un moyen soit trouvé pour les faire figurer dans l'organigramme ; sachant que la notion hiérarchique n'a rien à voir avec le statut de la personne. Par exemple, un président d'université peut être un maître de conférences, et à ce titre devenir le N+1 de tous les enseignants-chercheurs de l'université, cela n'a rien à voir avec son statut.

Monsieur LAURAND demande des précisions concernant le calendrier de la mise en place de la réforme.

Monsieur BRUN indique que les élections des membres des conseils d'UFR se dérouleraient en avril, afin qu'en mai soient désignés le directeur et directeur adjoint ainsi que les personnalités extérieures. Fin mai, les conseils d'UFR seraient compétemment constitués. Le nouveau directeur d'UFR prendrait en charge la gestion effective des structures au 1^{er} octobre, la gestion des salles et des emplois du temps se faisant dans les UFR. Les directeurs et directeurs adjoints seront élus au scrutin uninominal. Les directeurs de département pourront être élus à partir du mois de mai, ceux-ci disposant d'un mandat de 4 ans, mandature semblable à celle des conseils d'UFR, tandis que les directeurs sont élus pour 5 ans.

Madame BEGHAIN est surprise de constater que les départements d'histoire et d'histoire de l'art ne soient pas fusionnés.

Monsieur BRUN confirme que les UFR actuelles ont refusé de le faire.

Madame GOMEZ-VIDAL s'inquiète de la localisation des départements et de leurs secrétariats.

Monsieur BRUN répond que les travaux n'ont pas été évoqués par la commission des statuts et précise que les travaux de remise en conformité engagés par l'université dureront jusqu'en 2015-2016. Ainsi l'an prochain, ce sera l'ensemble du bâtiment I qui sera entièrement rénové. Les départements d'histoire et histoire de l'art seront concernés. Ensuite ce sera au tour du bâtiment H, et ainsi de suite. La Maison des Pays Ibériques, comme c'est déjà le cas, accueillera tour à tour les secrétariats concernés.

Madame GOMEZ-VIDAL s'émeut que la MPI ait vocation à servir de localisation tampon. Elle, comme ses collègues de l'UFR des études ibériques et ibéro-américaines, souhaite que cela soit provisoire.

Monsieur BRUN indique que la MPI appartient à l'université et non à l'UFR des études ibériques et que son avenir se décidera dans le cadre du conseil d'administration. Le fait de servir de réserve pour les services a été décidé en 2005-2006, par la précédente équipe. Le Plan Campus prévoyant la rénovation totale de la MPI vers 2013.

Monsieur BRUN fait le constat que la réforme interne s'entremêle avec le plan campus.

Pour Madame GOMEZ-VIDAL, la Maison des Pays Ibériques a une histoire, l'affecter à d'autres usages que la recherche serait un enterrement en catimini que l'UFR des études ibériques et ibéro-américaines n'est pas prête à accepter.

Pour Monsieur BRUN, il ne s'agit pas d'un enterrement ; la Maison des Pays Ibériques est gérée par l'université. Ainsi en 2011, il sera défini ce que doit devenir la Maison des Pays Ibériques sur le plan immobilier et surtout sur le plan scientifique. Cette définition doit précéder les travaux.

Madame BOISSON-GABARRON demande si les contractuels ainsi que les personnels de bibliothèques affectés aux UFR sont électeurs des conseils.

Monsieur BRUN lui indique que les contractuels de plus de 6 mois participent au vote. Pour les personnels de bibliothèques il n'y a pas de changement.

Monsieur RAMBAUD précise qu'il y a un arbitrage à faire par exemple pour des contractuels qui ont une quotité de travail faible (2H/semaine ou moins).

Monsieur JOURDAN confirme que les personnels du SCD sont électeurs dans leur composante.

Monsieur BART soulève le problème de la salle des thèses, sise dans le bâtiment d'accueil, qui ne peut plus être utilisée par le service de la recherche pour les soutenances.

Monsieur RAMBAUD indique qu'il n'y a pas de problème jusqu'à la fin de l'année 2009-2010, la demande a été bien prise en compte.

Madame BEGHAIN exprime le souhait du service des relations internationales de rester sur le même niveau dans le bâtiment d'accueil.

Monsieur JOURDAN lui confirme qu'il a été souhaité que le bâtiment d'accueil soit dédié intégralement aux services accueillant les étudiants. Un schéma directeur va être défini très vite ; cela permettra de ne plus procéder à une affectation au coup par coup, selon les opportunités du moment.

Monsieur LAURAND demande où les conseils d'UFR pourront se réunir.

Monsieur BRUN ne s'oppose pas à ce que la salle des actes soit utilisée à cet usage.

Monsieur LAURAND demande ce qu'il en est de la localisation des bibliothèques de proximité.

Monsieur BRUN indique que la réflexion est en cours. Une des pistes évoquées serait la construction d'un bâtiment dédié d'une superficie de 3000 m².

Madame GOMEZ-VIDAL demande si des secteurs par discipline seraient envisagés.

Monsieur BRUN le confirme.

Madame BOISSON-GABARRON précise que le scénario envisagé pour 2012-2013 serait que les bibliothèques de lettres et de philosophie prendraient la place du CADIST au Service Commun de Documentation, sous réserve que les bibliothèques de langues puissent être accueillies dans ce futur bâtiment.

Pour Monsieur BRUN, la solution définitive pour les UFR de langues est de localiser leurs bibliothèques dans un même bâtiment. En attendant, et ceci de façon transitoire, il convient de localiser les bibliothèques au plus près des UFR ; histoire et histoire de l'art au 5^{ème} étage du bâtiment I, Philo dans l'espace de la bibliothèque de l'UFR des études ibériques.

Madame GOMEZ-VIDAL rappelle que tous les enseignants-chercheurs de l'UFR des études ibériques sont attachés à leurs bibliothèques, à l'histoire de l'hispanisme bordelais.

Après avoir consulté le code de l'Education, Monsieur RAMBAUD revient sur la question des élections des conseils d'UFR et précise qu'être contractuel pendant 10 mois et assurer un service à mi-temps permet d'être électeur.

Monsieur JOURDAN indique que dans la réflexion sur l'affectation des locaux, il est recherché, pour des raisons de confort de travail, l'isolement des services administratifs des lieux de circulations estudiantins. Par exemple il est envisagé pour la direction de la recherche de l'affecter au premier niveau du bâtiment A2 et sur un second niveau, le service financier et l'agence comptable.

Si la réforme interne a peu d'impact sur la recherche, Monsieur BAUDRY indique qu'il envisage avec Monsieur COQUELIN de réunir le 17 mars prochain, une commission mixte Pédagogie-Recherche.

Monsieur LAURAND demande quelles sont les dispositions prises dans le cadre de la réforme des Masters.

Monsieur BRUN indique que pour l'université deux solutions sont possibles :

- ♦ ne rien faire ; ce qui conduirait à une réduction d'environ 15 % des heures d'enseignements représentant 1/6 des postes qui, à terme, ne seraient pas remplacés,
- ♦ soit tenter de faire quelque chose ; le CEVU réfléchit en ce sens à des dispositions.

Pour l'université, c'est une décision grave qui ne peut être confiée au seul conseil d'administration. En l'état, il est envisagé un référendum, pour l'instant prévu le 29 mars prochain, qui proposerait une alternative. Et c'est le Conseil d'Administration qui décidera in fine.

Pour Monsieur COQUELIN, les masters concernent aussi la recherche. L'évolution de l'offre de formation doit continuer à garantir que les masters sont adossés à la recherche, y compris les masters professionnels. Il invite les conseillers à consulter sur l'Environnement Numérique de Travail du Personnel (ENTP), la position de la CPU sur ce problème.

Madame GOMEZ-VIDAL demande si l'on peut envisager une suspension transitoire d'une session de concours du CAPES à la rentrée 2010.

Monsieur BRUN indique que tout est envisageable, mais comment expliquer aux étudiants d'aller ailleurs pour se former.

Pour Monsieur COQUELIN, une solution consisterait à l'ouverture d'un Master 1 spécifique en 2010 débouchant sur des M2 en 2011 ; la question reste posée sur la façon de les préparer.

Monsieur BRUN considère qu'il serait dangereux de suspendre des formations car d'autres les proposeront à notre place. Plusieurs cas se présentent :

- ♦ les étudiants qui ont un master 1,
- ♦ les étudiants qui ont un master complet,
- ♦ les étudiants qui ont préparé simultanément leurs M2 et le CAPES sans décrocher ce dernier.

Sachant qu'en histoire par exemple, les épreuves d'admissibilité du CAPES sont prévues le 3 novembre prochain.

Madame GOMEZ-VIDAL suggère que nombre d'étudiants attendront certainement l'année 2011 pour se présenter au concours, tandis que ceux déjà préparés se présenteront aux concours au printemps ou en novembre.

Pour conclure ce débat, Monsieur COQUELIN encourage les conseillers à consulter les documents disponibles sur l'ENTP.

III – RELATIONS ECOLE DOCTORALE MONTAIGNE HUMANITE AU SEIN DU PRES

Monsieur BAUDRY indique qu'il est question d'un transfert de l'école doctorale au PRES, ceci faisant suite au doctorat unique « Université de Bordeaux » et à la mise en place de modules de formations transverses. Ce transfert peut signifier un déplacement physique du personnel de l'école doctorale et un encaissement des frais d'inscription par le PRES.

En l'état, selon Monsieur BART, le transfert n'est pas envisageable légalement.

Monsieur LAURAND demande si une école doctorale unique impliquerait une distribution plus équitable des bourses doctorales comparativement à ce qu'elle est aujourd'hui.

Pour Monsieur BRUN, ce n'est pas certain, c'est l'une des raisons pour laquelle cette question est proposée à l'ordre du jour du conseil scientifique.

Madame BOISSON-GABARRON demande quelle est la légitimité du doctorat unique.

Monsieur BRUN indique que notre université délivre les diplômes au nom du PRES Université de Bordeaux, celui-ci n'étant pas à ce jour un « grand établissement » comme le souhaiterait le Ministère, statut préalable par exemple pour être éligible aux aides susceptibles d'être attribuées dans le cadre du « Grand Emprunt » ; ce statut de « grand établissement » impliquant :

- ♦ une gouvernance « resserrée », c'est-à-dire un pod de quelques personnes qui dirigerait l'entité avec des décisions prises non plus à l'unanimité mais à la majorité,
- ♦ et une organisation scientifique structurée en trois départements (sciences et techniques, biologie et santé, sciences humaines et sociales) sans garantie pour chacun des départements d'un organe de gouvernance tel que des conseils scientifiques spécifiques.

Dans cet agencement attendu de l'Université de Bordeaux, le transfert de l'école doctorale pourrait être considéré comme une première étape.

Dans cette logique, selon Monsieur BAUDRY, en ce qui concerne les thèses, les SHS seraient éventuellement amenées à faire des efforts afin de caler leur durée de préparation sur celle des sciences dures.

Monsieur BART confirme les propos de Monsieur BAUDRY. Le niveau D est prioritaire pour le PRES. Il rappelle que si le collège doctoral rassemble dix ED, sans qu'en sciences dures des rapprochements soient envisagés, Bordeaux 3 compte à elle seule un tiers des doctorants bordelais. La constitution et la mise en place de l'offre de formations transverses a connu cette année de nombreux dysfonctionnements.

Monsieur DURIS, responsable de l'EA EPISTEME qui en était chargé, a en a été dessaisi par le PRES. Ainsi les formations proposées par notre école doctorale n'ont pas été retenues sur le prétexte que l'offre en SHS était trop importante. Hormis une labellisation « Université de Bordeaux » à laquelle nous ne sommes pas opposés, l'absence d'une réflexion scientifique préalable à la fusion des écoles doctorales serait dangereuse, sans parler des difficultés probables de gestion administrative de plus 2000 doctorants que générerait ce regroupement.

Monsieur BART souhaite que le conseil scientifique se prononce pour la conservation d'une certaine autonomie de notre école doctorale.

Monsieur CEREPi exprime son scepticisme sur cette idée d'une école doctorale unique compte tenu de l'expérience de GHYMAC au sein de l'Ecole doctorale Sciences et environnement. Les pratiques institutionnelles existantes en sciences dures (durée de préparation des thèses, financement, publications, nombre de doctorants encadrés par directeur de thèse...) s'imposeraient à l'ensemble de la communauté.

Pour Monsieur DI MEO, s'il est nécessaire de préserver une organisation commune, des fusions entre écoles doctorales en sciences dures devraient être préalablement demandées avant la création d'une école doctorale unique. S'il y a un certain intérêt à acquérir une notoriété sur le plan international, le principal risque serait la réduction du nombre d'allocations de recherche qui nous seraient allouées. Il rappelle qu'un débat existe aujourd'hui au sein de la communauté scientifique pour la réalisation de thèses plus légères afin de limiter à 4 années leur durée de leur préparation. Par ailleurs, l'exigence d'une relation étroite entre les programmes de recherche et les sujets de thèses nécessite une plus grande intégration des doctorants à la politique scientifique de l'établissement. Une instance comme un conseil de surveillance permettrait d'éviter les dérives.

Pour Monsieur BRUN, la réduction de la durée de préparation d'une thèse va de pair avec la réduction des exigences scientifiques.

Madame BEGHAIN demande s'il faudrait envisager de s'aligner sur le modèle des Ph.D à l'américaine, pour l'essentiel étranger à nos disciplines.

Monsieur LAURAND ne perçoit pas comment un conseil de surveillance permettrait de réguler la durée et la qualité des thèses.

Madame GOMEZ-VIDAL admet que s'il est nécessaire de veiller à la durée de la préparation d'une thèse, cela ne doit pas aller vers une sorte de rentabilité des thèses. Parmi nos doctorants, nombreux sont ceux qui ont une activité salariale.

Monsieur BAUDRY rappelle qu'à Bordeaux 3, la durée moyenne de préparation d'une thèse est de 5 ans et demi. Madame GUILHAMON souligne que les thèses en SHS sont très différentes d'une discipline à l'autre et qu'en sciences dures, beaucoup de doctorants sont financés en travaillant directement dans les laboratoires.

Monsieur LAURAND précise que leurs travaux portent sur le sujet même de leur thèse.

Pour Monsieur COQUELIN, il est important que le conseil scientifique se prononce sur l'opportunité du processus de fusion de notre école doctorale dans le cadre du PRES.

Monsieur CEREPi demande que le mode de gouvernance qui serait élaboré pour cette future école doctorale unique, permette à Bordeaux 3 de préserver ses moyens, afin de se positionner lorsque la question de la création d'une école doctorale unique sera abordée au sein du bureau du PRES.

Monsieur BRUN, tout en rappelant qu'elle peut conduire notre université à être écartée du projet d'une université unique, pose aux conseillers la question suivante : Qui est favorable à l'intégration de l'école doctorale Montaigne Humanités au sein d'une école doctorale unique de l'Université de Bordeaux ?

A l'unanimité, les conseillers expriment à main levée, leur opposition à cette fusion.

Compte tenu de l'intitulé « Humanités » du second des trois UFR qui seront créées, Monsieur BRUN demande aux responsables de l'école doctorale de réfléchir à un nouvel intitulé pour celle-ci.

Monsieur DI MEO demande s'il y a une possibilité de négociation quant au droit de vote dans le cadre d'une gouvernance resserrée.

Monsieur BRUN précise qu'en l'état, chaque établissement fondateur du PRES ne disposerait que d'une voix, quel que soit le nombre d'étudiants, comme cela est le cas au sein du PRES lyonnais. Une négociation serait peut-être envisageable pour les projets éligibles à un financement par le Grand emprunt, sachant que ceux-ci devront avoir pour 1 € mobilisé, un retour sur investissement de 3.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Deux demandes de subventions au Conseil Régional pour l'organisation de colloques sont soumises au conseil scientifique :

- « De Trinitate de Saint Augustin » organisé par Monsieur BERMON pour le compte de l'EA LNS et sous l'égide de l'Institut Universitaire de France, les 4 et 5 juin.
- « Les médias de l'expression de la diversité culturelle au sein des pays latins » organisé par Madame Annie LENOBLE-BART de l'EA MICA en liaison avec la Chaire UNESCO de l'Université de Strasbourg, en juin prochain.

Les deux demandes seront transmises au conseil régional.

Sans autres questions diverses, la séance est levée à 11 H 40.

Le Président

Patrice BRUN